

CONDUCTEUR D'ENGIN DE CHANTIER CACES® R482

OBJECTIFS	PUBLIC	PRÉ REQUIS
<ul style="list-style-type: none"> - A l'issue de la formation, le personnel ayant acquis les connaissances nécessaires maîtrise : . les caractéristiques techniques des engins de la (ou) des catégorie(s) concernée(s), . les conditions d'utilisation adaptées aux particularités de l'entreprise et du chantier ainsi que les interdictions d'utilisation, . les opérations périodiques d'entretien à sa charge en référence à la notice du constructeur, . les dispositions générales de sécurité. 	Conducteurs expérimentés d'engins de chantier, âgés d'au moins 18 ans (reconnus aptes après visite médicale ayant pu comporter un examen psychotechnique).	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans, - Être apte médicalement - Lire et écrire le Français

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de personnes maximum.

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

Programme conforme à la recommandation R 482 modifiée de la CNAM

CODE DE LA ROUTE ET SIGNALISATION

Panneaux et signalisation

- Panneaux de signalisation routière
- . Panneaux de danger, d'interdiction et d'obligation
- . Panneaux particuliers à la signalisation sur chantier
- Signaux relatifs aux intersections et priorités
- Lignes de signalisation au sol

Manoeuvres

- Règles de changement de direction, de dépassement, d'intersection, de stationnement

Véhicules

- Règles de circulation des engins de TP sur la voie publique
- Signalisation, vitesse, consignes pour la circulation les engins hors gabarit routier

Code de la route et imprégnation alcoolique

DEVOIRS ET RESPONSABILITES DES CONDUCTEURS D'ENGINS

- Sélection des conducteurs
- Textes réglementaires applicables aux engins
- Règles et informations spécifiques pour travaux au voisinage des lignes électriques, travaux en tranchée, chantiers particuliers
- Responsabilités et pénalités encourues

TECHNOLOGIE DES ENGIN

- Normalisation et conformité
- Caractéristiques techniques
- Motorisation, système hydraulique, transmission, circuit de freinage
- Les équipements de travail et leurs fonctions

REGLES DE CONDUITE

Prise de poste

- L'équipement de protection individuelle (EPI) du conducteur
- Contrôle visuel de l'engin
- Entretien journalier
- Accès en montée et en descente
- Le poste de conduite
- Mise en oeuvre des sécurités
- Mise en route moteur, contrôle du tableau de bord contrôle des circuits sous pression

CONDUCTEUR D'ENGIN DE CHANTIER CACES® R482**CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION SUITE****Manoeuvres**

- Travail sur chantier
- Déplacement sur chantier et sur route
- Chargement, déchargement sur porte engin
- Manoeuvres et gestes de commandement

Fin de poste

- Stationnement de l'engin, positionnement des équipements, mise en oeuvre des sécurités
- Arrêt moteur, consignation

PREVENTION DES RISQUES

- Connaissance des risques inhérents à la fonction
- . Risques mécaniques, électriques, chimiques, physiques
- . Incendie explosion
- Connaissance des risques spécifiques lors d'opération de levage, d'élévation, de chargement de déchargement et de transport
- Protections individuelles et collectives

PRATIQUE

- Mise en situation sur chantier pour différents travaux réalisés en fonction des matériels et des équipements.
- Chaque participant devra se munir d'un casque, de chaussures de sécurité et de son équipement individuel de signalisation rétro-réfléchissant.
- La conduite d'engins télécommandés est une option mentionnée sur le CACES.

Durée

...3 Jours soit 21 heures

Lieu

- En centre ou en entreprise.

Pédagogie et Matériel Pédagogique Utilisé

La formation est dispensée par un formateur compétent et expérimenté avec application pratique en atelier
Documentation technique remis lors de la formation à chaque stagiaire.

- Matériels et supports audiovisuels.
- Mise en situation avec mise à disposition, sur site d'évolution, d'engin(s) de chantier de la (ou) des catégorie(s) concernée(s).

Validation des Acquis

- Questionnaire d'évaluation théorique (QCM).
- Contrôle des connaissances théoriques et pratiques au moyen d'un "test d'évaluation de conduite", vérifiant l'aptitude des candidats et permettant la délivrance :
 - . d'un "Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité" (CACES®), par l'organisme de formation,
 - . d'une autorisation de conduite d'engins par l'employeur.
- À l'issue du stage, une attestation de stage sera délivrée par U.C.F.E. à l'employeur.